



**COMITE SYNDICAL**

**Du 11 mars 2019**



**Délibération n° 1**

**Objet : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 12 février 2019.**

**Étaient présents :**

Messieurs NÉRAUD, GARNIER, MARTINET, BRAUX, MALBO et Madame GALZIN.

**Étaient excusés :**

Madame LECLERC, Monsieur NEVO.

**Assistaient également à la réunion :**

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,



Après avoir délibéré, le comité syndical :

**ARTICLE UNIQUE :**

**Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 février 2019 à l'unanimité sans observations.**

**(adopté)**

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**Frédéric NÉRAUD**





**COMITE SYNDICAL**  
**Du 12 février 2019**



**PROCÈS-VERBAL**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret s'est réuni le 12 février 2019 à 15H00 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

**Étaient présents :**

Messieurs NERAUD, MALBO GARNIER, BRAUX, MEYER (suppléant de M. LELEVE) et Mesdames LBCLERC et GALZIN

**Étaient excusés :**

Messieurs Martinet et LELEVE

**Assistaient également à la réunion :**

Messieurs MEYER, DEVOS, VASSAL et Mesdames DEMARS et BATS.

\*\*\*\*\*

**1) Rapport n° 1 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical 12 décembre 2018.**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal du Comité Syndical du 12 décembre 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité sans observation.

**2) Rapport n° 2 : Rapport d'orientations budgétaires 2019**

Monsieur le Président NERAUD expose à l'Assemblée les enjeux de la préparation budgétaire 2019 et notamment les évolutions prévisionnelles des recettes et des dépenses de fonctionnement ainsi que les ajustements qui sont envisagés sur le PPL

Concernant les recettes de fonctionnement plusieurs points sont précisés :

- Les recettes tirées de l'activité propre du syndicat (taxe d'atterrissage, redevance d'occupation) représentent une part non négligeable du total (25%).

La participation du département au budget de fonctionnement est une subvention d'équilibre calculée chaque année en fonction du besoin réel d'équilibre de la section de fonctionnement. De ce fait la baisse annoncée entre 2018 et 2019 est à ce stade purement théorique car calculée sur les montants votés au budget.

- Il est confirmé la hausse de 31 000 € de la participation d'Orléans Métropole au titre du budget 2019, la portant ainsi à 100 000 €. Selon les échanges intervenus entre les Présidents des deux structures et en fonction des conclusions de l'étude de valorisation, celle-ci pourrait, dans l'avenir, être revue à la hausse.
- Monsieur VASSAL précise que si la taxe d'aéroport allouée par la DGAC au syndicat est estimée avec prudence, c'est parce qu'à tout moment l'Etat peut décider de ne plus la verser.

- Concernant la facturation des revenus des immeubles il est précisé qu'en 2019 les produits seront rattachés aux factures réalisées et non aux factures réglées.

Monsieur VASSAL apporte des précisions sur les ajustements de PPI au titre de 2019 et justifient les points suivants :

- Acquisition d'une seconde lame à neige afin de réduire le temps passé à déneiger (3 heures actuellement)
- Acquisition d'une remorque frigorifique afin de faciliter la livraison des repas aux équipages
- Un budget gros entretien immobilier notamment pour faire face aux dégâts occasionnés sur les toitures, suite à de forts coups de vent.

Suite à l'intervention de Monsieur GARNIER concernant le rachat du chemin communal, Monsieur NERAUD demande à Monsieur VASSAL d'organiser une réunion spécifique sur le sujet afin qu'un accord soit trouvé entre les parties. Madame GALZIN préconise d'inviter un représentant de la Direction des infrastructures du Département à cette réunion.

### 3) Questions diverses

- **Mission d'étude stratégique de valorisation et de développement de l'aéroport Orléans Loire-Valley**

Monsieur NERAUD indique que le choix du groupe de travail s'est porté après négociation sur le Cabinet ESPELIA présentant toutes les qualifications et garanties pour réaliser cette étude, d'une durée de 6 mois. Les conclusions seront exposées en priorité aux membres du comité syndical puis une présentation aux financeurs sera organisée, afin de recueillir leur avis.

#### ▪ **Calendrier**

- **6 mars 2019** : visite du site par les Présidents et vice-Présidents en charge du développement économique de toutes les communautés de communes et d'agglomération du Loiret. Par ailleurs il sera organisé une visite des élus métropolitains, la date est à fixer.

Madame LECLERC suggère que la Région Centre Val de Loire qui a la compétence économique soit également approchée. Monsieur NERAUD précise que l'approche se fera dans un premier temps par Loiret Orléans éco. Il semble que la Région s'intéresse au sujet et a lancé une enquête par l'intermédiaire d'un cabinet sur l'ensemble des aéroports de son territoire.

- **11 mars 2019** : réunion du Comité syndical à 10h à l'hôtel du département
- **25/26 mars 2019** : Déplacement de la DSAC pour l'homologation de la rampe d'approche, des vols aux instruments et le classement des procédures IFR en catégorie 1.

Madame GALZIN demande des précisions sur les conditions d'allumage de la rampe d'approche (à la demande du pilote, de l'agent AFIS...). Monsieur VASSAL rédigera un argumentaire à l'attention des élus.

- **29/30 avril 2019** : Audit prestataire : Monsieur NERAUD sera auditionné par la DSAC ouest et la DGAC Paris dans le cadre de la nouvelle certification de l'aéroport. Le dernier audit s'est tenu en avril 2014.
- **29/30 juin 2019** : Friendly flying – rassemblement de propriétaires d'avions. 300 aéronefs sont attendus le samedi. Manifestation organisée par l'ADRTL, le SMAEDAOL, AOPA, Magazine aviation et pilote, Wingly.

- 6/7/8 septembre 2019 : championnat de France de parachutisme et pilotage sous voile

Des vidéos de l'accident d'avion de Courchevel sont projetées à la fin de la séance car il s'agit d'un avion basé sur l'aéroport d'Orléans Loire- Valley. Cet accident a malheureusement pour incidence la perte d'un client du SMAERDAOL.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 16H30.

*Le Président du Syndicat M. Neraud*

**Frédéric NERAUD**